

Stand du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Auteur·rice admissible

Nous considérons comme auteur·rice du Saguenay–Lac-Saint-Jean une personne originaire de la région ou y habitant depuis au moins 5 ans.

Œuvre admissible

Les livres acceptés pour le Stand du SLSJ doivent avoir été publiés pour une première édition (en format papier avec # ISBN) après le dernier Salon du livre du Saguenay–Lac-Saint-Jean;

L'œuvre doit être disponible en librairie;

Si l'œuvre est publiée par une maison d'édition, cette dernière ne doit pas être présente au Salon du livre du Saguenay–Lac-Saint-Jean;

Les rééditions ne sont pas acceptées;

Une seule œuvre par auteur·rice est autorisée, et ce, même s'il s'agit d'un tome d'une série.

Résumé du projet

Le Stand du SLSJ est un stand de ventes et de dédicaces tenu par l'équipe du Salon du livre. Les auteur·rice·s peuvent y inscrire une œuvre admissible qui sera en vente pour toute la durée du Salon du livre. Les livres seront vendus par un employé du Salon du livre. Les auteur·rice·s se verront également proposés des séances de dédicaces, selon leurs disponibilités.

Information à fournir lors de l'inscription

- Information sur l'auteur·rice;
- Adresse et coordonnées;
- Catégorie de l'œuvre : Roman/récit/nouvelle, Jeunesse, Poésie/théâtre ou Intérêt général;
- Notice biographique de l'auteur·rice (75 mots maximum);
- Municipalité d'origine de l'auteur·rice (au SLSJ);
- Date de parution de l'œuvre;
- Maison d'édition (les autoéditions sont acceptées);
- ISBN;
- Le prix de vente de l'œuvre (arrondi au dollar près, **incluant la TPS**);
- Les disponibilités de l'auteur·rice pour les séances de dédicaces.

Documents à fournir lors de l'inscription

- Une photo de l'auteur·rice (en format JPEG)
- Une photo de la couverture de l'œuvre (en format JPEG)
- Fournir 12 exemplaires de l'œuvre. Ceux-ci peuvent être postés ou déposés au bureau du Salon du livre avant la tenue de l'événement. L'auteur·rice peut aussi les apporter directement au stand lors de sa première séance de dédicaces.

Fonctionnement de la vente de livres

Les livres fournis pour le Stand du SLSJ sont en consignment. Un inventaire des livres est tenu et les livres vendus sont payés par virement bancaire à l'auteur·rice dans les 2 semaines suivant le Salon du livre. Si le Salon n'a pas les informations complètes de paiement de l'auteur·rice, des délais peuvent s'ajouter.

Il est de la responsabilité de l'auteur·rice de fournir un minimum de 12 exemplaires de l'œuvre inscrite. L'auteur·rice peut en conserver d'autres exemplaires dans sa voiture et les ajouter à l'inventaire, si nécessaire.

Le prix de vente est déterminé par l'auteur·rice et doit **inclure la TPS**.

Les livres sont vendus exclusivement par un employé du Salon du livre. Un terminal de paiement est disponible pour les paiements par carte.

Les auteur·rice·s ne sont pas autorisé·e·s à vendre des exemplaires ou à faire des échanges entre eux.

Le Salon du livre ne prend aucun frais de gestion sur la vente de livres. Les frais de cartes de crédit sont assumés en entier par le Salon.

Fonctionnement des séances de dédicaces

Lors de son inscription, l'auteur·rice fournit ses disponibilités pour des séances de dédicaces.

Un minimum de 3 séances de dédicaces sera offert à l'auteur·rice. L'horaire sera établi en fonction des disponibilités de chaque participant·e. Les séances de dédicaces sont d'une durée d'une heure.

Afin de garantir l'équité pour toutes et tous, une seule plage horaire de signature sera attribuée à chaque auteur·rice lors des heures de grande affluence, et ce, même si l'auteur·rice n'est disponible qu'à ces moments-là.

Le jeudi en journée et le vendredi matin sont des périodes de visites scolaires; les auteur·rice·s jeunesse sont donc priorisé·e·s.

Un horaire détaillé des séances de dédicaces est envoyé aux auteur·rice·s au début du mois de septembre.

Lors des séances de dédicaces, l'auteur·rice doit se présenter à l'heure convenue au Stand du SLSJ. Une table, un tabouret, un stylo et un présentoir avec son œuvre seront préparés pour lui ou elle.

L'auteur·rice peut amener des signets, mais aucun autre objet de promotion n'est accepté.

Besoins spécifiques

Les auteur·rice·s souffrant d'une condition physique nécessitant des aménagements particuliers doivent communiquer à l'adresse adjointe@salondulivre.ca pour préciser la nature des accommodements à mettre en place.

Accompagnateur·trice·s

L'espace disponible au stand étant restreint, les auteur·rice·s ne peuvent être accompagné·e·s à leur table de dédicaces à moins d'avoir une incapacité justifiant la présence d'une autre personne à leur côté.

Frais d'inscription

Des frais d'inscription de 35\$ + taxes sont exigés pour participer au Stand du SLSJ. Ceux-ci seront déduits des ventes de l'auteur·rice ou facturés à l'auteur·rice à la suite du Salon du livre si les ventes ne couvrent pas les frais d'inscription.

Absence

Dans le cas où l'auteur·rice serait dans l'impossibilité de se présenter à l'une ou plusieurs de ses séances de dédicaces, il ou elle doit en avertir la responsable du Salon du livre le plus tôt possible. Aucune plage horaire subséquente ne lui sera attribuée.

L'auteur·rice qui s'inscrit au Salon du livre du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ne se présente pas sans avoir justifié son absence par une raison valable verra sa participation au Stand du SLSJ suspendue pour les deux prochaines éditions.

Code d'éthique et politique anti-harcèlement

L'ensemble des auteur·rice·s et accompagnateur·trice·s s'engagent à respecter le code d'éthique et de conduite du Salon du livre du SLSJ, ainsi que toutes les politiques et directives connexes (politique zéro harcèlement).

Les auteur·rice·s ainsi que leurs accompagnateur·trice·s sont dans l'obligation de se conformer aux devoirs et obligations énumérés dans le présent code pour toute la durée de leur présence au Stand du SLSJ :

- Traiter les employé·e·s du Salon du livre du Saguenay–Lac-Saint-Jean et tout autre auteur·rice participant·e avec courtoisie, équité et respect afin de favoriser

des échanges productifs et un climat serein (exemple : ne pas interrompre un auteur qui discute avec un lecteur afin de présenter son propre livre);

- Prendre connaissance de la Politique anti-harcèlement du Salon du livre du Saguenay–Lac-Saint-Jean : [Politique anti-harcèlement](#);
- Respecter les règles établies pour le Stand des auteurs du SLSJ;

Aucun acte de violence, soit physique, psychologique, verbale ou écrite, ne sera toléré et entraînera la fin immédiate de toute participation au Stand du SLSJ.

Notes

L'inscription au Stand du SLSJ ne comprend pas la participation automatique à un autre projet du Volet SLSJ du Salon du livre. Pour plus d'informations sur les autres activités offertes exclusivement aux auteurs et autrices du Saguenay–Lac-Saint-Jean, visitez les pages du **Volet SLSJ** au **salondulivre.ca**.

Le Stand du SLSJ est un stand différent de ceux qui sont réservés par les maisons d'édition. À cet effet, le guide de l'exposant disponible sur le site web ne s'adresse pas aux auteur·rice·s du Stand du SLSJ.

Les auteur·rice·s inscrit·e·s au Stand du SLSJ ont accès aux mêmes privilèges que les autres auteur·rice·s (espace VIP, invitation au cocktail du milieu littéraire, distribution de verres d'eau, navette, etc.) Des informations à jour et détaillées vous seront envoyées quelques jours avant le Salon du livre.